**Procès-Verbal C.A. du 28 novembre 2022 – LPO Emiland Gauthey**

**POINT 0.1 - ADOPTION DU PV DU CA PRECEDENT**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **18H20** par **Mme SERVISSOLLE,** proviseure et présidente de séance.

**Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire,** accepte le secrétariat de séance et présente **Laurent JOBARD** pour l'Agence comptable. C'est l'occasion pour la proviseure de dire les excellentes relations existant au sein de la carte comptable, tant du point de vue fonctionnel qu'humain.

**La présidente propose l'adoption du PV du C.A. du 07 novembre 2022**

**Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Le procès-verbal est adopté**

**POINT 0. 2 - PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président rappelle l'ordre du jour aux membres du C.A:**

- Adoption du PV du C.A du 07/11/2022
- Présentation de l'ordre du jour
- Tarifs 2023
- Taux de participation SRH/SH en 2023
- Projet de Budget 2022-23
- Questions diverses :

**POINT N° 1 : TARIFS** 2023 (ANNEX 1)

**Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire,** présente les tarifs proposés par la collectivité territoriale pour information à partir du 01/01/2023. Une hausse globale de 5% est à noter sur tous les tarifs mais parallèlement de nouvelles aides sont mises en place. L'intérêt du forfait repas est rappelé.

L'adjointe gestionnaire ajoute divers tarifs dont le matériel qui est facturé à prix coûtant, l'hébergement gratuit de l'assistant de langue et la gratuité des préservatifs.

**Les tarifs "lycée" sont proposés au vote**

**Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**

**Les tarifs sont adoptés.**

**POINT N°2 : TAUX DE PARTICIPATION DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT AU SERVICE GENERAL**

**Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire,** présente le taux de participation qui est de 35% pour les internes, 25% pour les DP et 25% pour les commensaux.

**La répartition est proposée au vote**

**Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**

**La répartition est adopté**

**POINT N°3 : PROJET DE BUDGET 2022-23: (ANNEXE 2)**

**Mme DIOT BOUDARD, adjointe gestionnaire,** reprend la parole pour définir les éléments à l'aide d'un diaporama. **M.JOBARD** intervient quand des précisions sont nécessaires. Elle rappelle que 897 élèves sont accueillis dans 36 classes, sur 3 sites et 1 quatrième externalisé.

La gestionnaire définit le cadre: le budget est un acte administratif et politique du chef d'établissement dans le cadre de l'autonomie de l'EPLE. Cet acte financier montre, avec sincérité, l'ensemble des dépenses et recettes de l'établissement.

Il est organisé en services: **V**ie de l'**E**lève, **A**ctivité **P**édagogique et **A**dministration et **LO**gistique. Viennent s'agréger 3 services spéciaux: Bourses, Service de restauration et d'Hébergement et les immobilisations. Se dégagent la capacité d'autofinancement de l'établissement ainsi que le fonds de roulement qui est la marge de manœuvre.

La dotation régionale est de **233159€.** On note une baisse de **17%** qu'il a fallu arbitrer entre les services. De nouvelles lignes ont été créées pour rendre les choix plus transparents et lisibles. L'activité pédagogique et la vie de l'élève (**16750€)** ont été préservées au maximum compte tenu de la nature de l'activité de l'EPLE. **La proviseure** présente ses choix comme des partis pris politiques.

Les crédits de l'Etat représentent **261331.28 €.**

A noter encore l'augmentation importante du service "Bourses" avoisinant les **235000€** pour tenir compte de la réévaluation nationale des taux de bourses et malheureusement sans doute une dégradation des sotuations socio-économiques des familles vu le contexte social actuel.

**Le projet de budget est proposé au vote**

**Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Le budget prévisionnel est adopté**

**M.JOBARD** est solennellement remercié pour l'écoute et l'aide apportées aux équipes d'Emiland Gauthey par l'Agence Comptable.

**POINT N°7 : QUESTIONS DIVERSES**

**Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation** sont les seuls à avoir fait parvenir des questions diverses au nombre de 4.

- ils souhaiteraient avoir les codes d'accès pour entrer dans le lycée lorsqu'ils le souhaitent, comme les élèves. **La proviseure** rappelle son obligation de mise en sécurité des biens et des personnes. Les élèves de l'internat sportif ont un code d'accès qui n'est actif qu'entre 7H et 7H30 et 19H/21H. Ce code est changé à la fin de chaque année scolaire. Parallèlement, à l'optimisation des entrées, des clefs, un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du CRBFC pour obtenir un visiophone sur le site Collège comme à la Glacière. Une modification du Règlement Intérieur sera proposée au prochain CA pour circonscrire les entrées et sorties des élèves et les limiter à 10' autour de chaque heure. Les clefs d'accès aux bâtiments ont toutes vocation à être récupérées par l'intendance sur les 2 sites. Il est aussi rappelé fermement que les copies des clefs à titre privé sont formellement interdites.
- Ils souhaiteraient que le chauffage soit mieux régulé car il est regrettable qu'on soit obligé d'ouvrir les fenêtres, à la Glacière notamment. **Mme Diot Boudard, adjointe gestionnaire,** va refaire le point avec les agents pour que les régulateurs soient mieux activés.
- ils souhaiteraient connaître l'évolution de la B209 qui est actuellement encombrée de tables gênantes. **La proviseure** répond qu'elle croyait que ce matériel avait été retiré. Il s'agissait d'un test non probant et datant du mois d'octobre. L'objectif est

l'équipement informatique de cette salle donc la mise en place de tablettes fixées au mur. Ces travaux seront faits à l'interne avant le 01 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20H40.**

**Le Secrétaire de séance** **Le Président du Conseil d'Administration**

Bérengère DIOT BOUDARD Valérie SERVISSOLLE

LYCÉE POLYVALENT E. GAUTHEY
LE PROVISEUR
CHALON-SUR-SAÔNE